



## Enquête publique - Projet de raccordement du Parc éolien au large de St Nazaire

### Déposition de FNE Pays de la Loire 24 septembre 2015

Cette déposition est signée par **France Nature Environnement Pays de la Loire** qui est la fédération régionale des associations de la nature et de l'environnement. La fédération régionale a été créée en 2008 et a dès 2009 suivi les réflexions et groupes de travail dédiés à ce projet. FNE Pays de la Loire a ainsi participé activement aux réunions de concertation animées par l'État ainsi qu'au débat public animé par une Commission Particulière de Débat Public en 2013. FNE Pays de la Loire avait alors édité un cahier d'acteur où nous avons décliné toute une série de questions qui ont depuis trouvé réponses pour certaines.

Cette déposition vient compléter celle qui a été faite le 25 août 2015 conjointement avec une dizaine d'associations de protection de la nature et de l'environnement membres du mouvement associatif lié à France Nature Environnement.

Pour rappel, cette première déposition insistait sur le fait que nous souhaitons que les Pays de la Loire participent à la dynamique nationale pour une transition énergétique et puissent montrer l'exemple tant sur les objectifs de développement des énergies renouvelables que sur les efforts réalisés sur la sobriété et l'efficacité énergétique. Pour FNE Pays de la Loire le développement de parcs éoliens posés au large des côtes des Pays de la Loire est une première solution pour atteindre les objectifs fixés par le Schéma Régional Climat Air Énergie arrêté en avril 2014.

Lors de cette première déposition, FNE Pays de la Loire a donc rappelé son soutien au développement des énergies marines renouvelables, mais pas dans n'importe quelles conditions et pas à n'importe quel prix pour l'environnement.

Cette deuxième déposition s'appuiera essentiellement sur les informations fournies par le fascicule 0 dit "Résumé non technique" et du fascicule B2-EIE du dossier étude d'impact - Loi sur l'eau.

#### **Données socio-économiques du projet :**

Selon les propos du maître d'ouvrage, en l'occurrence RTE, les coûts de raccordement seraient plutôt favorables en France malgré des fonds sous-marins hétérogènes. De fait, ce sont la proximité des projets de la côte et surtout l'existence d'un bon réseau électrique à terre pour accueillir cette énergie qui permettent d'avoir cette situation.

Hormis cette notion économique, FNE Pays de la Loire s'interroge sur le peu de données économiques mises à disposition du public depuis le lancement de la concertation autour de ce projet.

Il est alors normal pour FNE Pays de la Loire, tout comme pour un grand nombre de citoyens de s'interroger fortement sur le **montage financier de ce projet**, sur les **risques financiers** qu'ils comportent, sur la **rentabilité économique** d'un tel projet.

L'absence de telles données ne peut laisser que croître un bon nombre de suspicions envers ce projet ce qui fortement dommageable pour la filière éolienne.

FNE Pays de la Loire **demande à ce qu'une étude socio-économique puisse être fournie** par le porteur du projet.

### **Passage des câbles électriques sur la partie maritime**

Le tracé des 2 câbles électriques de raccordement fera 33 kilomètres pour sa partie maritime. Il reliera le poste électrique en mer aux chambres d'atterrage sur la plage de la Courance.

Sur les 33 kilomètres : (voir carte 2.1.c du fascicule 0)

- les 3 kilomètres sur la zone propre du parc se feront sur substrat rocheux ce qui obligera le maître d'ouvrage de protéger les câbles (certainement par enrochement),
- les 300 mètres avant le rivage se feront aussi sur du substrat rocheux mais permettant de passer par la réalisation d'une tranchée.
- pour le reste, les câbles seront ensouillés puisqu'ils passeront sur du substrat sableux ou de sédiments grossiers.

Concernant les possibles enrochements, FNE Pays de la Loire se pose les questions suivantes:

- de quelles carrières seront issus ces enrochements, voire de quels pays ?
- quelle prise en compte de ces besoins dans les plans départementaux des carrières et dans le futur plan régional des carrières ?
- en termes d'effets cumulés, les impacts environnementaux provoqués dans l'hypothèse d'ouverture ou d'agrandissement de carrières pour extractions de roches ont-ils été pris en compte ?
- en termes de bilan carbone de ce projet, l'extraction de ces roches et leur transport jusque sur la zone ont-ils été pris en compte ? A la lecture du Bilan Carbone, il semble que non. Celui-ci serait donc incomplet.
- lors du démantèlement (page 13 du fascicule 0), l'avenir des enrochements n'est pas abordé. Seront-ils laissés sur place ? Leur réemploi paraîtrait pertinent afin de réduire l'impact sur l'économie des matériaux dans l'estuaire.

Pour FNE Pays de la Loire, l'extraction et le transport de ces milliers de mètres cube de roche aura un impact fort sur l'environnement. Ce projet accroît la pression sur les ressources minérales. FNE Pays de la Loire demande à la commission d'enquête publique que soient fournis les éléments de réponse à ces questions liées aux ressources minérales nécessaire au projet.

### **L'atterrage :**

L'atterrage est un point délicat sur le parcours du raccordement car il fait le lien entre la partie du câble installée sous la mer et la partie du câble installée sur le continent. Qui plus est, il prend place sur une zone fragilisée du fait des aléas climatiques et des phénomènes naturels d'érosion et de sédimentation qui sont contrariés par la pression anthropique sur la zone côtière qui voient se bloquer ou se modifier ce phénomène naturel.

La zone choisie par le porteur du projet est la plage de la Courance près de St Nazaire. Cette plage a sur ces abords une dune en déshérence. Une des mesures de compensation qui

pourrait être mise en place serait de restaurer cette dune et de la gérer au mieux afin de lui rendre un rôle dans cet écosystème fragile qu'est la relation cordon dunaire-estran.

**La période de la phase travaux est importante en termes d'impacts et doit être bien fixée** au regard, certes de l'activité touristique estivale, mais aussi de l'activité écologique. Il serait intéressant d'éviter les périodes de nidifications de certaines espèces d'oiseaux susceptibles d'utiliser cette plage mais aussi de regarder les utilisations de cette plage par les oiseaux nichant dans l'estuaire de la Loire.

La base chantier, les accès à la plage, la circulation des engins sur l'estran, ... tous ces éléments devront bien prendre en compte la fragilité de cet espace.

Ces éléments sont détaillés pour la plupart à la page 521 du fascicule B2-EIE mais FNE Pays de la Loire sera attentive à l'application concrète de ces mesures en phase chantier.

#### **Passage des câbles électriques jusqu'au poste de Prinquiau (44) :**

FNE Pays de la Loire trouve regrettable qu'à la date de l'enquête publique le tracé exact sur la partie terrestre du câble de raccordement ne soit pas connu. Il n'est alors possible que de faire des remarques généralistes sur cette partie du dossier.

Le tracé du câble de raccordement des chambres d'atterrage au poste de Prinquiau fera 28 kilomètres de long et traversera plusieurs zones humides, plusieurs cours d'eau et des systèmes de prairies bocagères. La biodiversité (faune et la flore) présente sur ce tracé est importante tant sur le nombre d'espèces que sur leur degré de protection : 639 espèces de végétaux dont 92 patrimoniales avec 3 espèces protégées au niveau national et 7 au niveau régional, 10 espèces d'amphibiens dont 6 considérées comme patrimoniales, 20 mammifères (hors chiroptères) dont la Loutre d'Europe et le Campagnol Amphibie, 17 espèces d'odonates, 35 espèces de papillons, 34 espèces d'orthoptères, la présence du Grand capricorne, espèces protégées au niveau national et au moins 18 espèces de poissons d'eau douce.

De plus, 20 espèces de chiroptères sont connues en Loire-Atlantique dont une bonne partie est présente sur la zone d'étude.

Le maître d'ouvrage indique que pour la traversée de certains cours d'eau, sera utilisée la technique du forage dirigé, afin d'impacter le moins possible le cours d'eau. Il est dommage que le maître d'ouvrage n'envisage pas de le faire pour tous les cours d'eau. Il n'est pas expliqué le choix qui ferait opter ou non pour une telle technique.

FNE Pays de la Loire demande à ce que cela soit explicité et **demande à ce que le maître d'ouvrage pratique le forage dirigé pour tous les cours d'eau traversés.**

Le maître d'ouvrage indique s'agissant des chiroptères qu'il sera attentif à la période des travaux, essaiera d'éviter les gîtes connus et qu'un suivi sera réalisé. Pour les autres espèces animales ou végétales, il en est de même : évitement des secteurs à enjeux forts, période des travaux adaptée, signalisation des zones à éviter par les engins, ... bref de bonnes pratiques sur le papier.

Le plus difficile sera de respecter ou de faire respecter ces mesures d'évitement et de réduction lors de la phase chantier. FNE Pays de la Loire s'inquiète du suivi réglementaire d'un chantier de cette envergure.

Concernant certaines espèces, dont le Campagnol amphibie, le maître d'ouvrage devra demander une dérogation pour destruction d'espèce protégée. FNE Pays de la Loire sera très attentive à la présentation du dossier de demande.

### Le poste de Prinquiau :

Le poste de raccordement sera construit sur une parcelle de 1,7 hectares de zone humide dont 753 m<sup>2</sup> seront détruits (page 33 du fascicule 0). Le maître d'ouvrage a prévu une mesure de compensation qui est décrite page 34 du même document. « Elle consiste à valoriser le reste de la parcelle en y recréant une zone humide présentant des fonctionnalités supérieures (fonctions écologique et hydrologique) à celles d'aujourd'hui (la parcelle étant actuellement cultivée). De plus, les eaux pluviales récupérées au niveau des installations seront partiellement distribuées à une zone humide adjacente d'une superficie de 1510m<sup>2</sup>. Il est prévu d'ensemencer l'ensemble de ces zones avec quelques espèces caractéristiques de zones humides pour favoriser la restauration du milieu. Un suivi écologique de ces parcelles sera réalisé ».

Le porteur de projet respecte le SDAGE Loire-Bretagne qui prévoit que la destruction d'une zone humide doit être compensée doublement en surface (1 hectare de détruit = 2 hectares de restaurés). FNE Pays de la Loire ne peut que s'en satisfaire.

### Le démantèlement :

Pour la partie sous-marine des câbles de raccordement (33kms), à la page 13 du fascicule 0, il est indiqué que "*Le programme de démantèlement porte sur l'ensemble des composants installés en mer : les éoliennes et leur fondation, la sous-station en mer et ses fondations, les câbles inter-éoliennes et de raccordement et leur protection, et ce jusqu'aux chambres d'atterrissage.*"

FNE Pays de la Loire s'interroge sur le bien-fondé de ces affirmations et sur leur concrétisation dans 40 à 50 ans, durée de vie plus réaliste de ce parc éolien au regard des dernières déclarations faites par le porteur de projet et le contexte de la filière d'éolienne posée en mer. Les enrochements installés pour protéger les câbles seront-ils remobilisés et évacués à terre ? Les câbles vers le continent seront-ils réellement enlevés de leur souille ?

En 2060 ou 2070, il sera certainement jugé plus économique de laisser ces éléments en place car les premiers retours d'expérience venant de la mer du Nord permettent de penser que les coûts de démantèlement sont beaucoup plus élevés que les montants envisagés.

Pour la partie terrestre, il est indiqué à la même page que « *Les composantes terrestres du programme (raccordement électrique souterrain et poste de raccordement) ne seront pas démantelées car elles pourront être réutilisées sur le réseau public de transport d'électricité* ». Il en va ici d'un bon sens économique que FNE Pays de la Loire partage.

France Nature Environnement Pays de la Loire donne un avis favorable avec les réserves décrites ci-dessus au projet de raccordement du parc éolien en mer au large de St Nazaire au continent tel qu'il est présenté lors de cette enquête publique.

FNE Pays de la Loire espère que ses différentes remarques pourront être prises en compte par le porteur du projet.

A Angers, le 24 septembre 2015

Jean-Christophe GAVALLET  
Président de FNE Pays de la Loire

